

## Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 janvier 2020

Etaient présents : R.LELIEVRE G.RIPEAUX B.LEMASSON F.ADAM B.LEBOUC R.DELAUNAY D.GRAND C.PICHEREAU L.SAINT-MARTIN

Absents excusés : C.FERAULT qui a donné pouvoir à M. le Maire, V.BOUJU, T.GUILLOUARD, C.FOUBERT, C.COUBRUN

### **Attribution des lots 9 et 10 pour le marché de rénovation et d'extension de la salle de convivialité**

Les entreprises ayant répondu aux lots 9 et 10 ont été consultées à nouveau afin qu'elles refassent leur offre en incluant un sol en carrelage et non en sol souple. Le tableau définitif des offres acceptées s'établi ainsi qu'il suit :

N° et DESIGNATION LOT	ENTREPRISE	COMMUNE	MONTANT H.T
1 DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE	SAN STAP	HALEINE	12.272,50
2 GROS ŒUVRE AMENAGEMENTS PAYSAGERS	PREVOSTO	LAVAL	154.832,80
3 CHARPENTE BOIS COUVERTURE BARDAGE	PAUMARD	LAVAL	58.000 ,00
4 ETANCHEITE	PAUMARD	LAVAL	11.000,00
5 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	AMCP	ST BERTHEVIN LA TANNIERE	23.103,00
6 MENUISERIES INTERIEURES	SMA	ST MARTIN DES LANDES	44.670,00
7 ISOLATION PLATRETRIE CLOISONS SECHES	LALANDE	PRE-EN-PAIL-ST-SAMSON	37.035,25
8 PANNEAUX ISOTHERME	VSA	BOUGUENAI	9.422,40
9 CARRELAGE FAIENCE	LANDRON	FORCE	37.757,87
10 PEINTURES SOLS SOUPLES	GERAULT	SAINT-BERTHEVIN	16.229,21
11 ELECTRICITE	ENERSCIENCE	ALENCON	45.495,66
12 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	SCF	LA FERTE-MACE	121.952,25
	TOTAL HT		571.770,94

### **Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel)**

Les membres du Conseil Municipal ont préparé un projet de délibération qui sera soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

### **Participation financière aux écoles la Ferté-Macé**

Les membres du Conseil Municipal ont accepté de participer aux frais de scolarité des enfants ayant quitté l'école primaire de Lignéres-Orgères pour poursuivre leur cycle dans une classe spécialisée à l'Ecole Paul Souvray de La Ferté-Macé.

### **Présentation d'un projet de construction de cabanes dans le cadre d'un certificat d'urbanisme opérationnel**

Les membres du Conseil Municipal ont pris une délibération motivée pour soutenir le projet de M. Michel QUELLIER et Mme Cindy LUBINEAU pour la construction de 2 cabanes perchées et de 2 cabanes lacustres sur 2 parcelles appartenant à M. Michel QUELLIER sise au lieu-dit Chérizé, dans un secteur boisé et à proximité de la maison d'habitation de M. Michel QUELLIER. Les membres du Conseil ont pris note que ce projet ne nécessite ni eau, ni électricité, ni voirie.

A Lignéres-Orgères, le 17 janvier 2020

Le Maire,

